

DECISION N°37/2025

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 27 AOUT 2025

Séance du 7 octobre 2025.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est rassemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Daniel DRAY, Vice-Président puis de Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 20

Date de convocation :
18 septembre 2025

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE.

En visioconférence : Gill METTAL, Jean-François RENARD, Jean-Marie BONTEMPS, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Nicole COLIN à Daniel DRAY, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Martine BORGEO à Didier DAGONET, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Département de l'Oise (en visio), Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Claire GOUDOUR, Urbaniste au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur DRAY propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 27 août 2025.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 27 août 2025

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 27 août 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 060-256005638-20251007-DECISION37_2025-AU



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept août à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 29 juillet 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs	7

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

En visioconférence : Jean-François RENARD, Anthony ARCIERO, Anne LEFEBVRE.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Paule LAMOTTE à Jean-Marie BONTEMPS, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Joël BOUCHEZ, Daniel DRAY à Didier DAGONET, Martine BORGGOO à Yves CHERON.

Etaient absents : Pascale LOISELEUR, Daniel FROMENT, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Corry NEAU, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN.

Assistaient également : Claire GOUDOUR, Urbaniste au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 1^{er} juillet 2025 ;
- Avis sur la révision du PLU de Coye-la-Forêt ;
- Avis sur la révision du PLU de Saint-Martin-de-Tertre ;
- Avis sur la modification du PLU de Plailly ;
- Avis sur un projet de création d'une activité touristique à la Vignette en forêt de Chantilly ;
- Renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec Picardie Nature ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} JUILLET 2025

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 1^{er} juillet 2025.

Le procès-verbal du Bureau du 1^{er} juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Il accueille Madame Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier du château de Chantilly et propose de démarrer l'ordre du jour du Bureau par le projet de création d'une activité touristique à la Vignette.

3. AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE ACTIVITE TOURISTIQUE A LA VIGNETTE EN FORET DE CHANTILLY

Monsieur MARCHAND propose de consacrer ce Bureau à la présentation du projet et de reporter l'avis au prochain Bureau.

Il passe la parole à Madame COPEAUX.

Madame COPEAUX présente le projet (cf. diaporama ci-joint).

Il s'agit de la création d'une activité d'hébergement et de table d'hôtes sur le site de l'ancien relais de chasse « La Vignette » situé à Pontarmé en forêt de Chantilly. Ce projet nécessite au préalable une modification du PLU de Pontarmé pour créer une zone résidentielle de loisirs.

A la suite de la présentation, des questions sont posées.

Monsieur MARCHAND demande si le site est desservi par les réseaux.

Madame COPEAUX répond que le site est desservi par une ligne électrique aérienne que les porteurs de projet prévoient d'enterrer.

Elle ajoute que le projet nécessitera d'amener l'eau potable sur 1,2 km et que l'assainissement doit être étudié.

Monsieur MARCHAND demande combien existe-il de maisons forestières. Madame COPEAUX répond que le Domaine de Chantilly possède à minima La Faisanderie, la Vignette et la Muette et que l'ONF possède aussi des maisons forestières.

Monsieur CHERON demande comment est envisagée la cohabitation entre les chasseurs et les clients.

Madame COPEAUX répond que cette cohabitation existe déjà entre les chasseurs et les usagers de la forêt. Monsieur CHERON répond que la différence est que les clients paieront et seront par conséquent plus exigeants.

Madame COPEAUX observe que le jour de chasse dans cette partie de la forêt est le lundi et que ce sera le jour de fermeture du restaurant.

Monsieur MARCHAND demande si cette maison est classée.

Madame COPEAUX répond qu'elle est en site classé et en zone Natura 2000 et que la DDT a déjà indiqué qu'une étude d'impact sera nécessaire.

Monsieur BOUCHEZ demande des EBC sont inscrits au PLU de la commune car, dans ce cas, une modification ne sera pas suffisante.

Claire GOUDOUR indique qu'elle ne sait pas ; que c'est très différent d'un PLU à l'autre.

Monsieur DESHAYE demande qui sont les porteurs de projet.

Madame COPEAUX répond qu'il s'agit d'une personne issue d'une famille de Coye-la-Forêt qui possède déjà 3 restaurants à Paris qui fonctionnent bien. Cette personne sera associée à Gabriel BEDOY qui développe un projet d'aquaculture et qui pourra animer le site.

Monsieur DAGONET pose la question de la circulation des véhicules et du stationnement.

Madame COPEAUX répond que l'accès au site par les véhicules est envisagé via la route forestière qui va au carrefour des Vignettes lequel est large et pourra être aménagé en parking. Puis les personnes se rendront à la Vignette à pied ou seront acheminées par des voiturettes électriques ou des vélos.

Les membres du Bureau n'ayant plus de question, Monsieur MARCHAND remercie Madame COPEAUX qui quitte la salle.

Monsieur DESHAYES estime que c'est un beau projet mais que le site des étangs de Comelles ou des Trois Châteaux serait bien plus adapté.

Il ajoute que le coût des travaux est extrêmement élevé compte tenu des réseaux à installer.

Monsieur CHERON juge que le site est en pleine forêt et pas adapté à ce type d'activités.

Monsieur MARCHAND craint que cela crée un précédent.

Claire GOUDOUR rapporte que, dans le cadre de la révision du PLU de Fontaine Chaalis, le bureau d'études a eu la demande de prévoir dans le règlement des extensions pour 3 maisons forestières alors que ces maisons disposent déjà de très grandes capacités d'accueil.

Monsieur MARCHAND propose de passer au point suivant de l'ordre du jour et de renvoyer l'avis au prochain Bureau.

4. AVIS SUR LA REVISION DU PLU DE COYE-LA-FORET

Monsieur MARCHAND souligne que l'avis proposé est un avis favorable, sans réserve, ni recommandation.

Monsieur DESHAYES explique que la révision était somme toute mineure et ne comportait pas de points difficiles.

Madame GOUDOUR rapporte que la révision a été réalisée dans un temps très court, ce qui est souvent gage de qualité, que le bureau d'études était performant et qu'elle a été invitée à toutes les réunions.

Monsieur DESHAYES remercie Claire GOUDOUR.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'avis.

5. AVIS SUR LA REVISION DU PLU DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis qui est favorable avec juste une recommandation concernant les clôtures en espace naturel.

Elle explique qu'en effet, la loi du 2 février 2023 limite l'engrillagement des espaces naturels pour faciliter la circulation de la faune sauvage et protéger la propriété privée, en imposant des clôtures spécifiques (hauteur max. 1,20 m, posées à 30 cm du sol, en matériaux naturels).

Les membres du Bureau sollicitent une note sur ce point.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'avis.

6. AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLU DE PLAILLY

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis. Elle précise que la commune de Plailly sollicite l'avis du PLU avant d'arrêter la modification.

Elle informe qu'elle a reçu un mail de Monsieur le Maire de Plailly demandant aux membres du Bureau de bien vouloir excuser son absence et informant que, finalement, il renonce à la modification du règlement de la zone A.

Monsieur DESHAYES rapporte que ce site à l'entrée de la commune de Mortefontaine est un sujet de discorde entre les deux Maires.

Concernant l'extension de la zone UI sur un terrain classé en espace agricole au plan de référence de la Charte, Claire GOUDOUR explique que le Maire propose un périmètre d'attente de projet ; ce qui ne règle pas la question de la non compatibilité de la modification avec la Charte.

Monsieur MARCHAND suggère d'adresser au Maire de Plailly un courrier accusant réception de son mail, attirant son attention sur la non compatibilité de la nouvelle zone UI avec la Charte et demandant à être associé à la reprise du projet.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition.

7. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC PICARDIE NATURE

Monsieur MARCHAND rappelle que, chaque année, le PNR propose à Picardie Nature de l'assister dans le cadre des programmes d'action du Parc naturel régional et de l'animation des sites Natura 2000.

Il explique que la 1^{ère} convention signée avec Picardie Nature pour les années 2022-2025 a donné satisfaction et qu'il est proposé de la renouveler pour les années 2025-2027.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec Picardie Nature et autorisent le Président à la signer.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND informe qu'une enquête publique est en cours concernant l'implantation de 3 bâtiments logistiques dans la zone d'activités de Bruyères-sur-Oise, en limite de Boran-sur-Oise.

Il explique que ce projet prévoit l'implantation d'un des bâtiments dans l'un des derniers espaces de circulation des animaux entre la forêt de Carnelle/Chantilly et le plateau de Thelle.

Il rappelle que ce projet de bâtiment 3 avait déjà fait l'objet d'un avis défavorable du PNR, qu'il avait néanmoins reçu toutes les autorisations mais qu'il n'avait pas été construit.

Monsieur DESHAYES rapporte que le Maire de Lamorlaye l'a sollicité sur ce projet car il craint une hausse du trafic routier dans sa commune.

Monsieur BOUCHEZ estime que c'est surtout le sud de l'Oise, de Nogent-sur-Oise à Beaumont-sur-Oise qui va être impacté, notamment avec la limitation de la circulation des poids-lourds sur le pont des Aubins.

Monsieur MARCHAND demande à Claire GOUDOUR de regarder ce point dans le dossier.

Par ailleurs, il rapporte que ce nouveau dossier propose des mesures compensatoires sur des terrains situés à Boran-sur-Oise et Lamorlaye qui possèdent du patrimoine naturel que ces mesures compensatoires vont mettre à mal (les mesures compensatoires prévoient la plantation d'arbres, d'arbustes et de haies sur des milieux prairiaux et des marais qui doivent rester ouverts pour garder leur patrimoine).

Monsieur BOUCHEZ rappelle que les terrains appartiennent au Département et suggère de faire remonter ces problèmes au Conseil départemental.

Monsieur MARCHAND indique qu'il espère voir Mme CAVECCHI lors de l'inauguration de l'aménagement de la grande rue à Surveilliers et qu'il lui en parlera.

Il propose de réunir le Bureau avant la fin de l'enquête publique qui est le 15 septembre. Il suggère le 12 septembre tout en observant qu'il n'a pas le choix car avant le 12 septembre, les délais pour envoyer l'invitation et le rapport ne sont pas suffisants. Il ajoute que si le quorum n'est pas atteint, le Bureau pourra se tenir en formation « Commission avis ».

Sylvie CAPRON indique que les communes de Boran-sur-Oise et de Lamorlaye attendent l'avis du Parc pour prendre aussi un avis défavorable en Conseil municipal.

Monsieur MARCHAND répond qu'on peut leur transmettre une note avec les observations techniques.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, Monsieur MARCHAND propose de clore la séance.

La séance est levée à 21H00.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président